

PROCÈS-VERBAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance extraordinaire du mercredi 4 mars 2020, du conseil des commissaires, ci-après désignée rencontre d'équipe de directions de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au salon de la gouvernance du centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Stéphane Chaput	Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

1.0 Ouverture de la séance

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences

Le secrétaire général, M. Louis Piché, prend les présences.

(Incidence : Il est 19 h).

3.0 Constatation de la légalité de procédure de convocation de la séance

À la demande du directeur général, M. Bernard Dufourd, il y a constatation de la légalité de la procédure de convocation par le secrétaire général, M. Louis Piché, de la présente séance extraordinaire.

4.0 Présentation de l'ordre du jour

863^e RÉSOLUTION

Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance et communication de la direction générale
- 2.0 Prise des présences
- 3.0 Constatation de la légalité de la procédure de convocation de la séance
- 4.0 Présentation de l'ordre du jour
- 5.0 Période de questions – Public
- 6.0 Direction générale
 - 6.1 Adoption des districts (les communautés éducatives) (doc. 6.1)
- 7.0 Levée

ADOPTÉ

5.0 Période de questions – public

Aucune question

6.0 DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 Adoption des districts (les communautés éducatives)

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, introduit le projet de résolution et explique les différences avec la recommandation du comité de parents.

De plus, celui-ci confirme la recommandation des membres du comité consultatif de gestion (CCG).

864^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la sanction, le 8 février 2020, de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

ATTENDU QUE dans les 30 jours de la sanction de la loi, le directeur général procède à un découpage du territoire du centre de services scolaire en cinq (5) districts, conformément à l'annexe 1 de la loi précitée et à l'article 143.8 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la consultation du comité de parents et les explications fournies par la direction générale;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER les cinq (5) districts aux fins de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et de son annexe 1, tel qu'il appert du document annexé à la présente sous la cote **CC864-20**, pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7.0 Levée de la séance

865^e RÉSOLUTION :

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, met fin à la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 19 h 06).

ADOPTÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

Bernard Dufourd
Directeur général

